

La France incapable de sauver le grand hamster

mercredi 5 août 2009, par [France Nature Environnement](#) (Date de rédaction antérieure : 26 juin 2009).

La Commission européenne vient de transmettre une plainte à la Cour européenne de justice contre la France pour non respect de ses engagements communautaires en faveur du grand hamster.

Les associations de protection de la nature ne peuvent se réjouir d'une telle décision puisqu'elle marque l'échec d'une politique de concertation et de protection d'une espèce hautement symbolique.

En effet, depuis le début des années 80, elles alertent la France sur la situation critique du grand hamster, et malgré plusieurs injonctions de la commission, notre pays n'a pas su prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de cette espèce et de ses habitats.

Notons d'ailleurs qu'au lendemain de cette saisine de la Cour de justice, le Conseil National de Protection de la Nature est saisi d'une demande d'autorisation de destruction du milieu particulier du grand hamster et de capture d'individus pour un projet d'aménagement.

Ce projet s'ajoute aux dizaines de dossiers d'aménagement concernant les dernières zones à Hamster : Grand Contournement Ouest (CGCO), Rocade Sud, LGV 2nd phase, Eurostadium,... Autant de projets incompatibles avec les enjeux de protection du grand hamster et de la biodiversité alsacienne.

Même si les associations restent prêtes à discuter des possibilités d'aménagement dans les zones à hamster, elles demandent un moratoire sur tous les projets portant atteinte à cette espèce, tant que ses effectifs ne seront pas revenus à des niveaux de populations permettant d'envisager l'avenir plus sereinement.